

l'économie de plantation dans le sud ouest du Togo. ORSTOM, Université du Bénin, Lomé, 1979, pp. 14-35.

QUESNEL (A.) et VIMARD (P.), *Dynamique de population en économie de plantation. Le plateau de Dayes, sud-ouest Togo*, ORSTOM, Paris, 1983, 505 p. multig + annexes.

PONTIE (G.), RAYMOND (Cl.), RUFF (Th.), *Évaluation a posteriori de la rénovation de la caféière et de la cacaoyère au Togo*. Ministère des Relations Extérieures, Coopération et Développement, Paris, 1984, 360 p.

6

Bilan d'une expérience rizicole en Côte-d'Ivoire

*Logique des développeurs
et réalités des développés*

par J.-P. DOZON

Nous présentons ici l'histoire d'un échec, celle d'une tentative de développement de la riziculture irriguée qui s'est déroulée en Côte-d'Ivoire entre 1971 et 1977.

En fait d'échec, on examinera les illusions et les incohérences propres aux décideurs et aux responsables de l'opération (État ivoirien compris) et en contrepoint les capacités d'appropriation et de détournement de tous ceux qui de près ou de loin ont été impliqués dans cette tentative.

1. Objectifs et implications de projet rizicole

En 1971, les autorités ivoiriennes créent une nouvelle société nationale de développement, la SODERIZ. Cette initiative est *a priori* heureuse puisqu'elle a pour but de satisfaire définitivement les nationaux en riz. Jusqu'à

cette date la Côte-d'Ivoire importait plus de cent mille tonnes de riz par an — les trois cent mille qu'elle produisait par ailleurs étant principalement auto-consommées par les populations rurales (notamment celles de l'ouest ivoirien qui cultivent davantage que d'autres le riz pluvial). Pour réaliser efficacement cet objectif, on opta pour la riziculture irriguée, soit une innovation agricole et technique rompant avec l'ancien système de production du riz pluvial.

Que signifie et qu'implique un tel choix de développement rizicole ?

La riziculture irriguée (essentiellement sur bas-fond) signifiant intensification de la production et augmentation spectaculaire de la productivité du travail, la Côte-d'Ivoire s'assure un excellent financement international (nombreux bailleurs de fonds, RFA, FED, CCCE), ce qui lui permet en théorie d'élaborer une véritable stratégie de développement national (la plupart des régions du pays sont concernées). Ce faisant, elle reproduit les termes de la dépendance : les investissements sont lourds et requièrent l'achat de matériels et de produits (engrais, insecticides, etc.) dans les pays offrant leurs prêts. En outre, le projet exige l'assistance d'un nombreux personnel étranger : français, hollandais, chinois.

Rompant avec l'ancien mode de production du riz pluvial (dans les meilleures régions), celui-ci mobilise 120 jours de travail par an et par hectare alors que la riziculture irriguée en requiert le double). Ce choix exige l'émergence d'un nouveau type de producteur : le riziculteur.

Faute de pouvoir s'appuyer sur un salariat rizicole (coût trop élevé, fixation aléatoire de la mise en œuvre), la SODERIZ est censée solliciter et convaincre les paysans locaux de la rationalité et de la rentabilité de la riziculture irriguée.

Cette sollicitation implique deux choses :

- une situation de concurrence avec les autres sociétés de développement ivoiriennes, lesquelles adoptent à peu près la même démarche, c'est à dire proposent un produit et tout un ensemble technique aux mêmes paysannats ;

- l'élaboration d'un système original de rapports

sociaux non seulement sur la base d'une innovation agricole mais sur celle d'un espace foncier particulier, le bas-fond : lieu de table rase où les droits coutumiers sont effacés, et où la rationalité rizicole seule doit transparaître. Ce point est capital car il procède d'une méthode de développement qui prétend créer *ex nihilo* à la fois du technique et du social et qui croit naïvement mettre en parenthèses les réalités locales.

La SODERIZ a été en principe créée pour résoudre un problème vivrier national. Mais en tant qu'institution, elle exécute un programme qui obéit à une pure logique technicienne et qui, d'entrée de jeu, se boucle sur lui-même sans étudier au préalable d'autres possibilités de développement et d'intervention dans le domaine rizicole.

Le recours aux sciences sociales est donc parfaitement ambigu. L'essentiel ayant déjà été décidé, le sociologue ne peut qu'évaluer l'impact du dispositif choisi, mais sans que ses éventuels conseils ne puissent en modifier le moindre élément.

2. Les modalités concrètes d'intervention de la SODERIZ

Comme on l'a dit, organiser de nouveaux rapports sociaux sur la base d'une innovation agricole et d'un espace foncier aménagé par ses soins, telle est la tâche essentielle de la SODERIZ. Pour parvenir à ses fins, elle imagine d'une manière apparemment cohérente les modalités suivantes :

- l'aménagement des bas-fonds implique leur nationalisation ;

- les riziculteurs sont sollicités sur la base du volontariat. Ce qui signifie l'abandon de toute référence à la notion de propriété privée ; les portions de bas-fonds sont mises à la disposition des volontaires afin qu'ils utilisent au mieux leur force de travail (rendement espéré 8 t/ha pour 2 récoltes/an en zone forestière) ;

- chaque volontaire doit recevoir en principe moins

d'un ha. Il s'agit donc de promouvoir un petit paysannat ;

— afin d'engager et de responsabiliser les volontaires de la mise en valeur des bas fonds, il est prévu :

a) un contrat de culture : les volontaires sont tenus de respecter les normes de production et de vendre l'essentiel de leurs récoltes à la SODERIZ. Si ces principes ne sont pas respectés par l'un d'eux, il est congédié et remplacé. Il doit également rembourser en riz — 650 kg/ha — les investissements initiaux de la SODERIZ (aménagement des bas fonds).

b) Un processus d'organisation collective de la production. Dans un premier temps, il s'agit simplement d'un groupement (c'est-à-dire l'ensemble des riziculteurs mettant en valeur un bas-fond) dont la seule tâche (par l'intermédiaire de son président) consiste à faire en sorte que le contrat de culture soit respecté par tous. Dans un second temps, et si l'opération se déroule comme prévu, le groupement doit se transformer en coopérative et s'instaurer en entreprise de production et de commercialisation.

Nous sommes donc en présence d'une conception « socialisante » : égalité des producteurs, valorisation du travail et de la solidarité. S'ajoute un problème spécifique mais crucial, la SODERIZ doit être, outre un organisme de production, une entreprise de commercialisation. En effet, pour maîtriser le développement de la riziculture irriguée, il lui faut contrôler l'achat au producteur, détenir le monopole de la commercialisation aux dépens des circuits « privés ». Ceux-ci étant connus pour leur souplesse et leur efficacité, seul l'État (et non simplement le respect du contrat de cultures) peut aider, par une politique soutenue des prix aux producteurs, la SODERIZ à conquérir ce monopole.

3. Une analyse locale de l'opération « riziculture » irriguée

Les généralités définies plus haut concernent, à quelques exceptions près, l'ensemble du dispositif national. On se propose d'examiner maintenant la rencontre de cette innovation agricole avec un système socio-économique local. Plus simplement avec l'une des régions de l'ouest forestier, la région de Gagnoa, qui fut pour la SODERIZ une sorte de zone pilote où devait se jouer l'extension du programme de développement rizicole. Le principal intérêt de cette confrontation réside en ceci : la table rase sur laquelle devait se développer la riziculture irriguée et qu'incarnait parfaitement le bas-fond aménagé n'a pas résisté à la trame et à la dynamique des rapports sociaux de cette région, à la force des contradictions et des enjeux locaux.

Coupée volontairement de ce qu'il faut bien appeler la réalité (prétendant fonder un univers socio-économique sur la base d'une logique d'intervention définie *a priori*), l'opération rizicole s'est progressivement immergée en elle et fut finalement détournée de ses principaux objectifs.

La région de Gagnoa : histoire et structures d'une économie de plantation locale.

La région est dominée par l'arboriculture (café, cacao), ou parce que l'on appelle communément « l'économie de plantation ». Elle est ancienne et s'est élaborée sur la base de rapports sociaux assez complexes. Cette économie émerge, en effet, autour des années 1925-30, peu de temps après la fin de la conquête militaire française ; elle est d'abord le fait d'étrangers : colons européens (qui se taillent d'importances exploitation de plusieurs centaines d'ha) et allogènes ivoiriens et non-ivoiriens (1).

(1) Dioula d'abord (ainsi désigne-t-on en zone forestière, différentes populations originaires du nord et notamment les voltaïques), Baoulé ensuite (l'ethnie baoulé occupe l'est du pays et est majoritaire sur le plan démographique).

L'expansion de cette économie est étroitement liée à la multiplication des vagues migratoires encouragées par le pouvoir colonial, puis par l'État ivoirien. Mais progressivement les autochtones de la région, les Bété, s'adonnent aux cultures arbustives et deviennent à peu près tous planteurs dans les années 1950, période de généralisation de l'économie de plantation grâce à l'abolition du travail forcé et à de fortes hausses des prix payés aux producteurs.

Cette généralisation s'est effectuée sur la base de relations complexes entre autochtones et allogènes qui sont devenues pour la région de véritables données structurales.

On peut les classer en deux types :

a) des relations de travail : les autochtones utilisent la main-d'œuvre étrangère sur leurs petites plantations sous trois formes principales :

— forme dérivée du métayage : partage en nature de la récolte entre le planteur et sa main-d'œuvre ;

— forme contractuelle (main-d'œuvre rémunérée à la tâche ou à la journée) ;

— forme salariale (main-d'œuvre payée au mois) ;

b) des relations foncières : en même temps qu'ils les utilisent comme main-d'œuvre, les autochtones aident et surtout vendent leurs terres aux allogènes. Ils peuvent ainsi fixer la force de travail et découvrent la propriété privée par l'intermédiaire de l'aliénation foncière, celle-ci leur apportant des revenus au même titre que les cultures arbustives.

Présenté ainsi, le système socio-économique local repose sur la complémentarité fonctionnelle des groupes autochtones et allochtones. Aussi longtemps que les deux facteurs de production, terre et travail, qui ont présidé à sa généralisation sont relativement abondants, le système fonctionne sans problème majeur. Il se caractérise simplement par la domination de la petite plantation (les grandes plantations européennes et africaines deviennent minoritaires à partir des années 1950). Dans cet univers,

où les superficies cultivées sont inférieures à 10 ha, on remarque quelques inégalités : les plantations des autochtones sont en moyenne de l'ordre de 2 ha, alors que celles des allochtones tournent autour de 3-4 ha. Mais cet écart n'est guère significatif car chacun des deux groupes est lui-même stratifié et se recoupe donc largement avec l'autre.

La reproduction d'un tel système dépend de sa capacité d'autorégulation, c'est dire que les migrations d'allogènes et les ventes de terres doivent se moduler en fonction des disponibilités foncières, lesquelles sont nécessairement limitées. Or au lieu de se moduler le mouvement s'est amplifié. Les migrations se sont accélérées et intensifiées principalement après l'accès de la Côte-d'Ivoire à l'indépendance : de nombreux gens du nord ou Dioula ont continué à s'installer mais surtout des originaires de l'est ivoirien, les Baoulé. Ces derniers organisent un véritable processus de colonisation ; sans aucune relation de travail avec les Bété, ils leurs achètent uniquement des parcelles afin de se constituer des terroirs autonomes et mettre en valeur ces plantations atteignant en moyenne 6 à 7 ha.

Le système s'est donc progressivement dégradé. Terre et travail, sources de l'expansion de l'économie de plantation locale, deviennent des facteurs rares. La pression foncière est de plus en plus forte (bon nombre de terroirs à force d'aliénations foncières sont totalement saturés) et la main-d'œuvre se raréfie (une bonne partie de cette main-d'œuvre ayant accédé à l'exploitation des cultures arbustives la demande en force de travail augmente tout en ne permettant plus comme avant un accès facile à la terre). En conséquence, les données s'inversent : de complémentaires, les différents groupes, autochtones et allochtones, deviennent concurrentiels : l'enjeu c'est la terre, mais surtout la force de travail.

Dans ce contexte récent de vive concurrence, les autochtones sont en position défavorable. Ne disposant que d'une faible main-d'œuvre familiale (les épouses principalement), les autochtones ont nécessairement besoin de l'appui de la main-d'œuvre allogène. Cet appui est désormais compromis, non seulement parce qu'ils n'ont plus, en maints endroits, la possibilité d'attirer les

étrangers par la terre, mais aussi parce que les planteurs allochtones, de leur côté, contrôlent beaucoup mieux la main-d'œuvre en tissant de véritables réseaux de recrutement depuis leur milieu d'origine. Les plus efficaces en ce domaine sont incontestablement les Baoulé. Ceci explique leur place en haut de la stratification sociale locale. Sur ce fond de pénurie croissante des facteurs de production s'est développée chez les Bété une idéologie d'autochtonie (revendications des droits ancestraux sur la terre, mise en cause de la présence allochtone) laquelle, surdéterminée par des facteurs politiques, a donné lieu à toute une série de conflits, notamment à une dramatique rébellion, survenant un an avant la création de la SODERIZ (1970).

L'intervention locale de la SODERIZ : d'une opération de développement à son détournement, deux phases :

- 1971-73 : La riziculture irriguée reste à la périphérie du système socio-économique local. Les bas-fonds aménagés sont nombreux et le prix du riz est tel (30 FCFA) qu'il ne suscite que l'indifférence des autochtones. Seuls les allochtones (dioula et voltaïques) se portent volontaires.
- 1973-76 : Les autorités ivoiriennes décident une augmentation spectaculaire du prix du paddy : 70 FCFA/KG. On assiste alors à une véritable ruée sur les bas-fonds (désormais plus nombreux). Cette ruée touche aussi bien les allochtones que les autochtones. Apparemment seule la motivation économique explique la mobilisation paysanne. En réalité, il en va tout autrement.

Signification du volontariat autochtone

Le volontariat autochtone est tout d'abord la réponse à une contradiction interne au niveau du mode de développement rizicole ; alors que la SODERIZ nationalise les bas-fonds et exige du volontaire une attitude non individualiste, le riz cesse d'être un simple produit vivrier. A

70 FCFA/KG, il devient culture marchande, voire spéculative. Ceci implique que, comme pour le café et le cacao, la terre est virtuellement une marchandise et susceptible d'appropriation privée. De sorte, qu'en se portant volontaire les Bété se réapproprient un espace dont ils ont, de fait, été dépossédés par la SODERIZ.

Ce volontariat traduit, par ailleurs, une opposition au volontariat concurrent des allochtones qui voient précisément dans le dispositif SODERIZ une opportunité intéressante pour accéder à la terre. L'enjeu pour les Bété est d'importance car une riziculture appropriée par les allochtones diminuerait encore davantage le volant local en main-d'œuvre et surtout permettrait à ces derniers d'accéder à la terre sans passer par leur intermédiaire.

Finalement les Bété, par leur volontariat, reprennent l'initiative. Il s'agit de faire en sorte que l'intervention de la SODERIZ s'adapte trait pour trait à l'économie de plantation locale, de faire aussi écran entre la société de développement et les allochtones afin que ces derniers ne travaillent sur les bas-fonds rizicoles qu'en reproduisant les rapports sociaux propres à cette économie. Cela signifie concrètement :

- mise en place de faire-valoir indirects et utilisation d'une main-d'œuvre rémunérée sur les bas fonds,
- possibilité de vendre les parcelles de bas fonds aux allochtones.

De telles pratiques ont effectivement eu lieu sans que la SODERIZ puisse intervenir. La trame et les enjeux du système socio-économique local ont pris le pas sur son dispositif d'intervention et l'ont détourné de ses objectifs.

Signification du volontariat allochtone

Du côté allochtone, le processus n'est guère différent. Sur de nombreux bas-fonds (que les Bété, pour des raisons très locales, n'ont pu se réapproprier) émerge une couche de volontaires qui n'a strictement rien à voir avec le petit paysannat imaginé par la SODERIZ. Ce sont surtout des citadins aux professions les plus variées (libérales et salariales) ou des « bigmen » locaux (gros plan-

teurs ou gros commerçants) qui ont la capacité de drainer et de fixer une main-d'œuvre permanente sur les bas-fonds. Souvent du reste, par un système de prêter-nom, ils accaparent plusieurs hectares de rizières. Il s'agit donc de volontaires absentéistes et cumulateurs. Par ailleurs, se reproduisent çà et là des rapports de dépendance personnelle (le volontaire met au travail l'un de ses dépendants).

Ce qui prévaut, donc, ce sont les rapports marchands locaux, les inégalités sociales et les stratégies individuelles. Fondamentalement, de tels volontaires réalisent les virtualités du développement rizicole, en l'occurrence le salariat agricole, et lui donnent une efficacité que le groupement ou la coopérative prévue par la SODERIZ n'auraient sans doute jamais atteint.

4. L'échec global de la SODERIZ

La SODERIZ fut dissoute en 1977. Les causes ne sont pas directement liées aux stratégies de détournement menées par les volontaires dans la seule région de Gagnoa. En fait, tout s'est joué au niveau de la commercialisation qui fut précisément le cadre d'une autre opération de détournement mais, cette fois-ci, beaucoup plus décisive.

Dans les mois qui ont suivi l'augmentation spectaculaire du prix du riz, la SODERIZ se métamorphose en office de commercialisation : elle détient le monopole du commerce du riz (à 70 FCFA/kg, les circuits privés ne sont capables d'aucune surenchère). Mais ce qui entre majoritairement dans ses magasins, ce sont des dizaines de milliers de tonnes de riz pluvial. Que s'est-il passé ? La SODERIZ offre en fait deux types de prix : l'un payé aux riziculteurs sur leurs lieux de production (65 FCFA), l'autre payé directement à l'usine (75 FCFA). Le bonus va être l'occasion pour les circuits privés de s'adapter parfaitement à la situation. Ce sont eux qui vont livrer à la SODERIZ le riz acheté aux paysans et qui vont ainsi percevoir la « rente de transport » qu'elle a imprudemment instaurée. Comme pour la production, c'est un

mécanisme privé qui l'emporte sur une tentative de « socialisation ». Mais, il y a pire. Alors que la SODERIZ accumule des stocks fabuleux de paddy, tandis qu'elle s'endette auprès de son unique créancier, l'État, les circuits de distribution que les pouvoirs publics n'ont à aucun moment envisagé de nationaliser élaborent une véritable stratégie de sabotage. Ils n'achètent plus qu'au compte goutte les stocks accumulés par la SODERIZ. Si bien qu'à une apparente surproduction succède une toute aussi artificielle pénurie. Les stocks se dégradent et les prix à la consommation augmentent en flèche.

Faute d'avoir envisagé la question rizicole dans toute son ampleur, en confiant à la SODERIZ le secteur de distribution, les autorités ivoiriennes ont livré leur société de production aux mains des groupes de pression et des lobbies mercantiles.

La SODERIZ dans sa définition (société sectorielle de production) et dans sa conception du développement rizicole s'est heurtée à deux obstacles incontournables : d'un côté l'illusion qu'elle a délibérément entretenu de lieux de production (les bas-fonds) qui seraient uniquement investis de ses techniques et de sa rationalité économique : confronté au réel, aux logiques d'un système socio-économique local, l'organisme de développement s'est révélé finalement incohérent et inadapté. De l'autre, l'État ivoirien qui ne lui a pas donné les moyens de contrôler l'ensemble du secteur rizicole (la distribution notamment) et qui l'a en quelque sorte trahie en augmentant trop fortement le prix du riz et en donnant ainsi au secteur privé et aux groupes de pression les armes pour la saboter.

P. BOIRAL, J.-F. LANTERI, J.-P. OLIVIER DE SARDAN
(sous la direction de)

Paysans, experts et chercheurs en AFRIQUE NOIRE

Sciences sociales et développement rural

© CIFACE ET KARTHALA, 1985
ISBN : 2-86537-135-2

Éditions KARTHALA
22-24, bd Arago
75013 Paris

CIFACE
6, rue de Marignan
75008 Paris

B4.
B01



12 JUIN 1991

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire
N° : 34 086
Cote : B